Cardinal Schönborn: «Tenir des positions rigoristes, c'est favoriser le laxisme»



- (/) > Actualité (http://premium.lefigaro.fr/actualites/)
 - France (http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/)



Par <u>Jean-Marie Guénois (#figp-author)</u>
Mis à jour le 23/10/2015 à 20h58 | Publié le 23/10/2015 à 20h06

INTERVIEW - L'archevêque de Vienne, théologien dominicain, très proche de Jean-Paul II et de Benoît XVI, a joué un rôle clé lors de ces deux synodes sur la famille. Il a appuyé de toute son autorité morale les réformes voulues par le pape François.

LE FIGARO. - Samedi soir, les évêques du synode votent sur un document final, quel est votre pronostic?

Cardinal Christoph SCHÖNBORN. - Je ne formulerai pas de prévision sur le résultat du vote, mais j'ai une certitude: ce document est d'abord destiné au Pape, car le synode (http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2015/10/07/01016-20151007ARTFIG00097-synode-l-intervention-inhabituelle-du-pape.php) est un organe consultatif pour l'aider dans son ministère d'évêque de Rome et de pape en vraie collégialité et coresponsabilité avec les évêques (http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2015/10/04/01016-20151004ARTFIG00001-le-synode-sur-la-famille-s-ouvre-a-rome-sur-fond-de-tensions.php). C'est donc le Pape qui décidera.

Si des votes négatifs interviennent sur certains points, comme l'an passé, le synode se trouvera-t-il dans une impasse?

L'année dernière, 3 des 68 propositions n'avaient pas obtenu la majorité des deux tiers, même si tous les articles avaient été votés à une majorité absolue. Je ne pense pas que nous arrivions à une situation similaire. Je me réfère à ce qu'a dit le cardinal Napier d'Afrique du Sud: la nouvelle méthode du synode nous a permis de mieux nous connaître pour échanger plus profondément à partir de la très large diversité culturelle de nos Églises locales. Cela a créé une atmosphère très fraternelle, «moins idéologique» comme l'a dit ce cardinal, ce que je peux confirmer. Nous avons «parlé avec franchise» et «écouté avec humilité» pour reprendre les mots du Pape. Ce climat a certainement contribué à ce que ces résultats soient davantage partagés, même si tous ne peuvent être satisfaits. J'espère donc que nous parviendrons à une très grande unanimité, ce qui est le souhait du Pape.

N'est-ce pas au prix d'un consensus mou? Le cardinal Marx, président des évêques allemands, a parlé d'un texte final «acceptable» par tous...

Le consensus d'un synode n'est pas un compromis politique! Ce n'est pas un parlement comme l'a dit le Pape. Nous ne cherchons pas le plus petit dénominateur commun. Nous voulons nous exprimer avec la plus grande unité possible autour du Christ dont nous avons la mission d'annoncer la bonne nouvelle.

Mais que veut vraiment le Pape François?

« Le Pape veut que l'Église soit proche et chemine avec chacun pour discerner où est l'œuvre de Dieu dans la vie de chaque famille » C'est très simple. Il veut que l'on regarde les choses de près. Que l'on ait une attention aimante à ce que vivent les familles. Avant de régler tel ou tel problème particulier, son intention est donc de porter un regard plein d'intérêt, d'attention, de compassion, d'encouragement pour participer aux joies et aux souffrances de la famille. Il veut être concret, proche de la vie. Au fond, il est en train de faire, avec l'Église catholique - et avec nous, les évêques - une grande

retraite ignatienne. C'est le secret des jésuites! Une retraite ignatienne, de saint Ignace de Loyola le fondateur des Jésuites, n'est rien d'autre que de regarder de près toute situation pour discerner en écoutant Dieu et les personnes. Le Pape veut donc que l'Église soit proche et chemine avec chacun pour discerner où est l'œuvre de Dieu dans la vie de chaque famille.

En attendant, la question de l'accès à la communion des divorcés remariés souhaitée par le Pape demeure un sujet de forte controverse dans l'assemblée...

Certains évêques et les médias ont fait de ce sujet la question test de ce synode! Elle comporte, il est vrai, un caractère emblématique. La réponse du Pape, je l'espère, sera de dire qu'il faut «discerner». Et nous avons, sur ce point, un précédent extraordinaire avec saint Jean-Paul II. Dans Familiaris Consortio (exhortation apostolique «sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui», le 22 novembre 1981), il dit que les pasteurs, par amour de la vérité, sont obligés de discerner les différentes situations. Or Jean-Paul II n'en a pas tiré les conclusions. C'est le pas que doit maintenant faire le successeur de Jean-Paul II. Et c'est ce que nous avons essayé de dire au synode, avec prudence et attention. Nous avons dit clairement qu'il n'y a pas de solutions générales et qu'il faut regarder la situation objective, ce qui est d'ailleurs le souci de ceux qui

rappellent la fidélité à la doctrine et ils ont raison. Si objectivement il y a un lien matrimonial valide, il existe, il est là! On ne peut pas faire comme s'il n'existait pas... Mais il faut également regarder l'ensemble des circonstances, car les unes sont aggravantes et d'autres atténuantes.

Les circonstances?

Jean-Paul II disait que la situation d'une femme, seule, avec quatre enfants qu'elle élève avec beaucoup de difficultés est admirable d'autant qu'elle ne se remarie pas par fidélité à son lien conjugal. Je sais ici de quoi je parle, puisque c'est le cas de ma propre mère... Mais, avec ce même regard de pasteur, on ne peut pas condamner une personne qui, dans la même situation, accueillera cette femme et ses quatre enfants pour devenir le père de substitution de celui qui a fait défaut. Jean-Paul II explique que cette attitude est bien différente de celui qui aurait négligemment détruit un foyer et le lien conjugal...

Mais comment y voir clair objectivement?

« Il est donc très important d'accompagner les divorcés remariés ou ceux qui vivent sans se marier » Ce discernement ne peut pas se réduire à des critères de catégories juridiques du droit canon. Il nécessite un regard de prudence pastorale et d'attention compatissante et charitable. Notre groupe linguistique allemand a donc énuméré un certain nombre de ces critères de discernement. Ils ne se substituent pas à l'ordre objectif, mais permettent de discerner de façon équitable et juste telle ou telle situation concrète. C'est d'abord le couple lui-même qui doit faire un

cheminement de discernement. Il est donc très important d'accompagner les divorcés remariés ou ceux qui vivent sans se marier. Ils doivent être accompagnés par un prêtre qui soit proche de la réalité familiale.

Ce processus peut donc aboutir à une réintégration de ces couples à la communion?

Je parlerai d'abord du grand sacrement oublié: celui de la réconciliation! Avant d'évoquer la communion, j'insisterai sur ce sacrement de réconciliation car, sans lui, il n'y a pas d'intégration. Et une intégration dans la communauté n'est pas d'ordre social ou sociologique: c'est l'intégration dans une vie avec le Christ. Quant à la communion, cela existe déjà! On a toujours eu cette pratique du discernement du for intérieur. Je pense que c'est fondamentalement une question d'accompagnement des personnes.

La facilitation des procédures d'annulation de mariage décidée par le Pape en septembre, ajoutée à cette possibilité de réhabilitation des divorcés remariés au cas par cas, n'ouvre-t-elle pas la voie à une forme de «divorce catholique»?

La réforme du pape François facilitant les procédures canoniques d'annulation du lien du mariage (http://premium.lefigaro.fr/actualitefrance/2015/10/05/01016-20151005ARTFIG00380-synode-duel-discret-sur-lesdivorces-remaries.php)ne change rien aux critères objectifs. Ils demeurent inchangés. Cette simplification de la procédure était souhaitée depuis des années. Proposer, en revanche, des critères de discernement est pastoralement très urgent. Si on ne le fait pas, c'est la pratique de fait qui va dominer. Cette pratique de fait, loin de poser un effort du discernement, s'accommode très souvent de solutions de facilité. C'est une vieille expérience de l'Église: si l'on tient des positions rigoristes on finit par favoriser le laxisme. Le discernement pastoral est donc le meilleur moyen pour prévenir ce laxisme. Par manque de discernement, nous sommes en danger de pratiques laxistes généralisées. En ce sens le synode accomplira un travail de responsabilité de pasteurs s'il parvient à donner des critères de discernement sans négliger la situation objective et avec une attention réelle sur ce que vivent les gens en conscience. C'est donc tout le contraire d'un «divorce catholique»! Et puis, le message central n'est pas cette question, mais le fait que l'Église catholique universelle - un milliard deux cents millions de personnes - a organisé ce synode pour dire simplement un grand «oui» et un grand «merci» au mariage et à la famille!

Le Cardinal Christoph Schönborn vient de publier un livre entretien sur le synode de la famille avec le jésuite italien Antonio Spadaro, «Le regard du bon pasteur» (éditions Parole et Silence).

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 24/10/2015. Accédez à sa version PDF en cliquant ici (http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2015-10-24)



(http://plus.lefigaro.fr/page/jeanmarie-guenois)

Jean-Marie Guénois

(http://plus.lefigaro.fr/page/jeanmarie-guenois)



y Journaliste



Suivre

(http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/8132503124224559636

Rédacteur en chef, chargé des religions